

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 15 septembre dernier les élus de la Commission Permanente afin de voter un ensemble d'aides et de dispositifs sur plusieurs de ses compétences. **Zoom sur certaines d'entre elles (liste non-exhaustive) soutenues par le Département :**

SOLIDARITÉS SOCIALES

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP : 2 003 656 € DE DOTATIONS ATTRIBUÉS EN 2023

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement du handicap, le Département accorde une dotation de financement aux structures spécialisées dans l'accueil et la prise en charge des personnes en situation de handicap. Au total, **2 003 656 € de dotations ont été attribués en 2023 aux Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) et aux Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)**, dont :

- 993 072 € attribués au bénéfice de l'EPAS 65.
- 448 950 € attribués au bénéfice de l'ADAPEI 65.
- 417 386 € attribués au bénéfice de l'APF France Handicap.
- 144 248 € attribués au bénéfice de l'ASEI.

LOGEMENT : AIDES AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

- **63 389 € d'aides ont été votés pour permettre à des propriétaires aux revenus modestes ou à des bailleurs sociaux** de financer des travaux d'amélioration de leur logement.
- 44 propriétaires ont bénéficié d'une aide du Département lors du dernier examen de dossiers.

CADRE DE VIE

UNE AIDE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

- **61 000 € de subventions ont été attribués à l'OPH 65** pour la construction de 17 logements sociaux dans la commune d'Andrest.

CONTACT PRESSE :

Julien COURDESSES, Relations presse
Tél. : 05 62 56 78 44 - julien.courdesse@ha-py.fr